Publié le 18 novembre 2026,
par Marie-France DEVILLERVAL, maire.

2026-284

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par la société ADN, 244 chemin du Gord, 76120 Le Grand Quevilly.
- Considérant un déménagement sis 23 route de Gerberoy à Ferrières-en-Bray.

ARRETE

Article 1er : Pendant la durée du déménagement qui se déroulera le 27 novembre 2026 de 07h00 à 20h00, le stationnement sera réglementé suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : La société ADN sera autorisée à stationner deux véhicules de déménagement de 20m3 à cheval sur le trottoir et la chaussée devant le numéro 23 de la route de Gerberoy sans occasionner de gènes aux riverains (entrées et sorties).

Article 3 : La signalisation règlementaire est posée, entretenue et retirée par la société ADN.

Article 4 : La société ADN veillera à maintenir les abords en bon état de propreté et à la remise en état des lieux à la fin de la prestation.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Représentant(e) de la société ADN,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen,
- Madame la Secrétaire Générale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 13 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE FERRIERES EN BRAY Seine-Maritime

Marie-France DEVILLERVAL